
Extrait du registre du conseil d'administration du 17e bataillon des volontaires nationaux qui annonce l'offre à la patrie de quatre jours de la viande qui leur est accordée, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre du conseil d'administration du 17e bataillon des volontaires nationaux qui annonce l'offre à la patrie de quatre jours de la viande qui leur est accordée, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 692;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31546_t1_0692_0000_17

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Darnétal, 12 vent. II. A la Conv.] (1).

« Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort.

Fruit de vos travaux, et des veilles de votre Comité de Salut public, la France est libre ! vous l'avez sauvée, mais ce n'est point assez ! Consolidez votre ouvrage en restant fermes à votre poste ; fondateurs de la République. Ce n'est qu'après avoir écrasé le dernier des tirans que vous devez penser au repos.

La Terreur à l'ordre du jour, a été le signal de la victoire, qu'elle fasse encore pâlir les conspirateurs, portez toujours un œil vigilant sur les perfides manœuvres des despotes ; nous surveillerons les traîtres de l'intérieur, nous ferons respecter les loix ; et nous déjouerons les complots liberticides des intrigants.

Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, Liberté ou la mort. Ce sont les vœux que nous avons renouvelés dans le temple de la Raison sur les autels de l'Égalité. Administrateurs de vrais sans-culottes, nous ne tromperons point l'espoir de nos concitoyens, qui veulent la République une et indivisible. S. et F. »

J.-B. LORMIER, FOSSEY (off. mun.), LAMBERT (maire), Ch. TIREL (off. mun.), LENOUVEL (off. mun.), DELAMARRE fils, RIOUX, L. DESFOSSÉS, J.-B. PINTEUX (notable), P. BIZET, LEFÉBURE, Ambroise LAMBERT, Et. BOUTELLER, BARBIER, LEMER, MARTIN, J.-B. MICHEL, J.-L. SAINT-OUEN, P. COUVET, CAVOUREL (secrét.).

21

La société républicaine de Chablis écrit :

« Représentans d'un peuple libre, c'est aujourd'hui que l'on peut vous donner cette honorable qualité; vous avez senti qu'il n'étoit pas moins absurde de laisser un noir dans l'esclavage, que d'honorer un homme à parchemin. Nous voilà donc dans le règne de la sainte égalité ! il n'est plus question que de la consolider.

« Membres d'une petite société populaire, nous vous secondons de tous nos efforts; nos habits couvrent les militaires; un cavalier jacobin vient de sortir de notre sein; nos cloches sont à la fonderie, notre argenterie à la monnoie, nos ci-devant nobles et nos prêtres à l'écart. Les signes extérieurs du fanatisme sont à bas, et son temple est devenu celui de la raison. Nos chaudières sont en activité; le salpêtre, exterminateur des scélérats, s'épure sous nos mains patriotes, et nous chantons des hymnes à la liberté. Mais, point d'énumération de nos travaux, à l'œuvre, républicains ! commandez, et nous sommes prêts à tout faire; nos propriétés, nos bras, nos vies sont à la patrie, et nos hommages à la Convention. » (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

22

Les membres composant le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de

(1) C 294, pl. 983, p. 23.

(2) P.V., XXXIII, 451-52. Original daté du 4 vent. et signé: THOMASSIN (présid.), HÉLIÉ, EONNET (secrét.) (C 295, pl. 996, p. 49).

Chambéry; remercient la Convention d'avoir envoyé dans le département du Mont-Blanc le représentant du peuple, Albitte; par ses sages arrêtés, il éclaire ses concitoyens, leur fait connoître la vérité; il a dissipé les erreurs où le fanatisme avoit plongé le peuple; il a détruit tout ce qui pouvoit entretenir l'ignorance, et crée chaque jour ce qui peut ajouter à leur félicité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

23

Le conseil d'administration du 17^e bataillon des volontaires nationaux, dit de réserve, envoie l'arrêté qu'a pris le bataillon assemblé, de faire don à la République de quatre jours de la viande qui lui est accordée; il ajoute que le bataillon, sentant la nécessité d'économiser, plus que jamais, la viande, est résolu de faire pareil don tous les mois : cet arrêté a été pris au milieu des cris, mille fois répétés, de vive la République ! vive la Montagne ! périssent les tyrans et les conspirateurs !

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Au camp d'Arleux, 26 vent. II] (3).

« Tu trouveras cy-joint, Citoyen président, copie du procès-verbal qui a été inséré sur le registre des délibérations du conseil d'administration le 25 de ce mois, au milieu des cris, mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, périssent les tyrans, les conspirateurs. Tu verras par là que de vrais défenseurs de la République, animés du plus pur patriotisme, sentent tout le prix de son existence, qu'ils ne respirent que pour sa continuation et qu'ils travaillent en conséquence.

J'ajouterai de plus, que tous sentant la nécessité d'économiser plus que jamais la viande, sont dans la ferme résolution de faire pareil don tous les mois. S. et F. »

DESGRAVIER-BERTHELOT.

[Extrait du reg. du Conseil d'administr. du 17^e b^{on} ; 25 vent II.]

Sur les huit heures du matin, le bataillon assemblé, considérant que la grande consommation de viande pourroit en occasionner bientôt une extrême rareté, si les bons citoyens ne s'empresaient de la prévenir, soit par les privations, soit de toute autre manière ; jaloux de donner encore des preuves des bons principes qui l'animent, en faisant usage de ce premier moyen, le plus sûr de tous, a arrêté de faire don à la République de quatre jours de la viande qui lui est accordée.

Copie du présent arrêté sera de suite envoyée au commissaire des guerres de la division et à tous autres qu'il sera jugé nécessaire par le citoyen chef du bataillon.

P.c.c. : DESGRAVIER-BERTHELOT.

(1) P.V., XXXIII, 452.

(2) P.V., XXXIII, 452. J. Sablier, n° 1209 ; M.U., XXXVIII, 9 ; Ann. patr., p. 1977 ; C. Eg., n° 580.

(3) C 295, pl. 996, p. 43, 44.